

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept du mois de mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt mai deux mille vingt-quatre, s'est réuni dans la mairie, sous la présidence de M. CARLIERE Frédéric Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents :

MM. CARLIERE Frédéric, DENEUFVE David, FLEURY Philippe, GERON Michel, LEGROS Mathieu, LEPETIT Patrick, MOIZAN Gérard et ROSE Marc.
Mmes COZIC Bernadette, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie et VANIER Pascaline.

Pouvoirs :

M. VOGEL Benjamin donne pouvoir à Mme VANIER Pascaline.

Absents et excusés :

Mmes BACHELEY Françoise, BOUREL Fanny, CHEDRU Dominique, FAUCHIER Elise, LEROUX Christelle et MESNIL Virginie.
MM. COSTANTIN David, REVOL Philippe et VOGEL Benjamin.

Secrétaire de séance :

Mme COZIC Bernadette

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, la délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Question n° 1 : SDE76**Rue Emile Bénard–AVP–M6572-1-1-1**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EP-2024-0-76302-M6572 et désigné « rue Emile Bénard » dont le montant prévisionnel s'élève à 46 349.77 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 20 403.76 € TTC. Il précise que la dépense d'investissement est inscrite au budget communal de l'année 2024 et qu'il est demandé au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Question n° 2 : SDE76**Rue Emile Bénard–AVP–M6186-1-1-1**

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire EFF-2023-0-76302-M6186 et désigné « rue Emile Bénard » dont le montant prévisionnel s'élève à 30 000.00 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 525.00 € TTC. Il précise que la dépense d'investissement est inscrite au budget communal de l'année 2024 et qu'il est demandé au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible. Monsieur le Maire est autorisé à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Sans autre question ni remarque, la séance a été levée à 18h45 heures

Extraits de délibérations adressés en version dématérialisée via ACTES

QUESTION N° 1 REGISTRE DES DELIBERATIONS

PAGE 61

✓ SDE76 : rue Emile Bénard - AVP-M6572-1-1-1

QUESTION N° 2 REGISTRE DES DELIBERATIONS

PAGE 62

✓ SDE76 : rue Emile Bénard – AVP-M6186-1-1-1